



MICROFICHE N°

30372

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F

1

REPUBLIQUE TUNISIENNE

CUDA 30372

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

DEREC

CUDA/PA 3505

NOTE SUR LA FORMATION ET

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

I. - I N T R O D U C T I O N

Préalable au développement, la formation agricole a connu une expansion importante durant les dix dernières années.

Des efforts financiers considérables ont été consentis à cet effet: 606 Ingénieurs, 3670 techniciens et 71 000 ouvriers, dont 5,000 spécialisés ont été formés moyennant un investissement global de l'ordre de 28 Millions de Dinars (Dépenses d'infrastructures et budgets de fonctionnement).

Cependant malgré cet effort il semble que le système de formation n'ait pas permis de réaliser les objectifs visés.

Tributaire des structures agricoles, la formation a subi des changements multiples en fonction des conjonctures de notre politique agricole et son impact sur la production a été bien inférieur aux prévisions.

Nous nous confrontons à des situations paradoxales telles que des besoins ne trouvent pas de cadres formés alors que des cadres formés sont non utilisés.

Devant cette situation, impérieuse, la réflexion et l'examen minutieux s'imposent. Une commission devait se pencher sur une analyse de la situation de la formation, de l'évaluation de ses résultats et de la recherche d'une orientation plus conforme aux objectifs de développement, à lui imprimer.

Au sein de cette commission, une large participation de la profession, des formateurs et de divers représentants intéressés à la formation devait permettre la confrontation des problèmes posés à ce secteur.

Etaient représentés :

- L'Union Nationale des Agriculteurs
- L'Office de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.
- Le Ministère de l'Education Nationale
- L'Union Générale des Travailleurs Tunisiens.
- Les Directions du Ministère de l'Agriculture
- Les Offices du Ministère de l'Agriculture
- Formateurs et Chercheurs.

Sous la Direction de Monsieur ARDENRAPHAN BEN MESSAOUD Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, la commission a étudié respectivement la situation actuelle de la formation agricole, les besoins du secteur en techniciens et en main d'oeuvre qualifiée, ainsi que les possibilités d'amélioration des rendements de cette formation.

Au terme de ses travaux, la commission a établi des rapports relatifs à ces différents aspects dont les conclusions se trouvent exposées dans la présente note.

II. LA SITUATION ACTUELLE DE LA FORMATION :

A. - Le système de formation

Les structures :

La loi n° 32-21 du 20 Août 1959 portant Organisation de l'Enseignement agricole prévoyait trois degrés :

Au premier degré : La formation professionnelle agricole et la formation ménagère rurale dans les centres de formation professionnelle agricole ou ménagère.

Au deuxième degré : L'Enseignement secondaire agricole dispensé dans les ex-colleges moyens et les colleges secondaires agricoles.

Au troisième degré : L'Enseignement supérieur dispensé à l'École Supérieure d'Agriculture de Tunis.

Depuis la diversification imposée par l'évolution de notre politique agricole, la formation a touché une gamme plus étendue de degrés, allant de l'apprentissage des jeunes à la création du cadre des Ingénieurs Agronomes.

Quatre niveaux ont succédé aux structures précédentes :

- La formation professionnelle agricole
- L'Enseignement secondaire agricole
- L'Enseignement post-secondaire agricole.

a) La Formation professionnelle agricole : Celle-ci présente deux aspects ; celui dispensé dans les centres régionaux et celui dispensé dans les centres nationaux.

1°) Les Centres régionaux de formation professionnelle agricole :

A l'origine, l'objectif était de former durant deux années, de jeunes ouvriers polyvalents. A partir de 1968, après une première année d'études polyvalentes, les centres devaient former des ouvriers spécialisés dans l'une des options suivantes :

- Horticulture
- Arboriculture
- Elevage
- Mécanisme

Ces centres au nombre de 13 (un par Gouvernorat), formeront en 1970/71, 1120 jeunes ouvriers pour une capacité potentielle annuelle de 2340. L'effectif de ces centres représentait pour l'année 1969, 1696 élèves, soit une moyenne de 87 élèves par centre ; cet effectif varie actuellement de 1000 à 137 par centre.

La formation est répartie en études générales dans la proportion du quart (1/4) du temps imparti et en séances d'études techniques et pratiques sur le terrain de l'exploitation dans la limite du reste du temps.

Au terme de cette formation, on a remarqué que les jeunes diplômés éprouvent des difficultés à se placer sur le marché du travail.

Les enquêtes ont montré que l'emploi pour les jeunes dans le secteur agricole reste difficile à réaliser, du moins en partie.

Les raisons ont été examinées plus loin dans ce rapport.

2°) Les Centres nationaux de formation professionnelle agricole :

Trois centres nationaux créés en 1968 devaient former des ouvriers hautement qualifiés dans les spécialités suivantes ; Horticulture, Elevage et machinisme agricole ; les candidats sont recrutés parmi une sélection des anciens élèves des centres régionaux ; la durée de la formation est de 9 mois pour l'élevage (El Ales) et de 2 ans pour les branches Machinisme et Horticulture, respectivement au Centre du Pont du Fahn et celui de la Manouba.

Les promotions comptent 150 élèves par an. A l'exception des jeunes formés en machinisme agricole, le placement dans les spécialités Elevage et Horticulture s'est avéré jusqu'à présent très difficile.

3°) Les Centres de formation de jeunes ruraux :

Ces centres au nombre de 30 dont 6 pour jeunes filles rurales ont compté un effectif de 687 élèves durant l'année 1970-71, pour une capacité annuelle de 1.500. Les premiers centres ont été établis en 1966.

L'objectif visé est celui de donner une préformation agricole ou ménagère durant une année, à des garçons et à des filles issus de familles rurales ayant déjà entamé des études primaires.

Les garçons sont groupés en équipe de travail de quinze unités en principe et participent, sous la conduite d'un instructeur technique, à tous les travaux d'une exploitation agricole.

Le régime instauré depuis octobre 1970 est en principe d'externat : les filles qui jouissent du régime de l'internat, sont formées à l'entretien du jardin légumier, au petit élevage de volaille. Pour les uns et les autres un complément d'enseignement général est dispensé à raison de 4 heures par semaine.

Sur le plan organique, de la gestion et de la supervision pédagogique, les centres de jeunes ruraux relèvent des centres régionaux de Formation Professionnelle agricole.

Au terme du cycle de formation, les jeunes retournent en principe dans leurs familles ; Certains parmi les meilleurs sont admis dans les centres régionaux de formation professionnelle agricole aux fins de poursuivre et d'améliorer leur niveau.

4°) Les Centres de perfectionnement des ouvriers agricoles :

Le perfectionnement vise l'amélioration du savoir faire des ouvriers agricoles en adaptant leurs facultés à des opérations sur l'exploitation agricole, telles que les façons culturales ou l'élevage.

Les centres sont localisés le plus souvent sur des agro-combinats; les stages sont organisés périodiquement de façon à ne pas entraver les travaux agricoles, en trois cycles de 15 jours chacun, totalisant ainsi 45 jours de perfectionnement par an.

Les tâches quotidiennes de production sont mieux exécutées; le sens de l'entreprise agricole et l'ensemble des résultats des travaux finissent par trouver leur signification dans ce perfectionnement.

Cet aspect de la formation est dispensé au sein de 30 centres d'une capacité potentielle de 4.000 ouvriers agricoles; durant la période 1970/71, 2598 ouvriers ont suivi ce cycle de perfectionnement.

Ce perfectionnement des adultes bénéficie du soutien et de l'aide du P.A.M. des rations alimentaires sont distribuées pour une valeur de 0,250 millimes par jour et par ouvrier stagiaire.

B) L'Enseignement Secondaire Agricole : Dix (10) lycées agricoles abritent à l'heure actuelle l'Enseignement Secondaire Agricole.

De multiples réformes sont venues bouleverser ce système de formation.

En effet les cadres formés dans les ex-collèges moyens, qui recrutaient leurs élèves du niveau de la fin des études primaires se sont révélés insuffisamment préparés et pratiquement inutilisables en agriculture; la formation dispensée était polyvalente à caractère fondamental et ne durait que trois ans.

En 1968-69, une réforme devait aboutir à un rehaussement du niveau par suppression du cycle moyen agricole. Les collèges moyens au nombre de 14 et les collèges secondaires au nombre de 4 devaient céder la place à 16 lycées agricoles.

À la rentrée scolaire de 1970-71, le nombre des lycées a été limité à 10, dont un établissement réservé à la formation féminine.

Ce niveau des études agricoles vise la formation de cadre moyens dont les meilleurs éléments ont la possibilité de pousser et de perfectionner leurs connaissances dans les instituts spécialisés ou encore à l'Institut National Agronomique de Tunis; les critères de sélection restent différents selon qu'il s'agisse de l'un ou l'autre des niveaux.

Le recrutement à l'entrée des lycées s'effectue à l'issue de la 3^e année du tronc commun de l'enseignement secondaire général après orientation.

La durée des études est de 3 ans en section technique et de 4 ans en section scientifique préparant essentiellement le concours d'entrée à l'Institut National d'Agronomie de Tunis.

La sanction des études à l'issue de la scolarité n'est pas codifiée; elle devait être respectivement le diplôme de technicien et le Baccalauréat Agricole.

L'effectif total des établissements a été en 1970-71 de 2500 élèves pour une capacité potentielle de 3.000.

600 diplômés sont susceptibles d'être formés annuellement.

De multiples réformes ont agité les programmes de cet enseignement ; d'abord abstraits, théoriques et encyclopédiques, ils se sont orientés progressivement vers un meilleur équilibre entre l'aspect théorique et l'aspect pratique de la formation.

c) L'enseignement post-secondaire agricole : Les Instituts spécialisés :

C'est une innovation mise en œuvre en Octobre 1970 dans le domaine de l'enseignement agricole. Les instituts spécialisés constituent un échelon intermédiaire entre les établissements secondaires et Supérieurs ; l'enseignement post-secondaire forme des techniciens supérieurs spécialisés dans différentes spécialités :

- Génie Rural, Mécanisme Agricole et gestion
- Economie Forestière et pastorale
- Cultures irriguées
- Elevage.

Ces instituts sont soit indépendants soit groupés avec les lycées (cas de l'Institut de Chott-Mariem).

Il y a lieu de signaler que les anciennes sections d'applications formant des adjoints techniques sont remplacées par les instituts. L'exemple satisfaisant, le premier en date est celui donné par le Collège Nord Africain de Génie Rural et de Mécanisme Agricole.

Les élèves sont issus de l'enseignement secondaire des lycées agricoles, ayant par conséquent une bonne formation générale de base ; la durée de la scolarité est de deux ans.

Les deux premiers établissements visés ci-dessus reçoivent une assistance technique in situ sous forme de personnel technique enseignant, de matériel pédagogique et d'appui fonctionnel.

Le fonctionnement et les résultats obtenus par ces établissements paraissent satisfaisants de par la qualité du personnel enseignant et des méthodes pédagogiques mises en œuvre.

L'Institut des cultures irriguées, du fait de son rattachement à un lycée agricole ne bénéficie pas du même encadrement ; il réalise difficilement une formation d'un haut niveau requis.

Si les élèves diplômés des instituts de génie rural et de l'Ecole d'Economie Forestière et pastorale, ne posent pas de difficultés au recrutement et à l'emploi, cependant, les possesseurs d'exploitations agricoles, du fait de l'extinction des coopératives doivent être dirigés sur les agrocabinats ; quand aux cultures irriguées, elles offrent un débouché important dans le secteur de la vulgarisation du fait de l'extension des périmètres irrigués dans les zones à vocation horticole de la Tunisie.

d) L'Enseignement Supérieur Agricole :

L'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunisie fut créée en 1898.

Elle devait former des techniciens pour promouvoir une agriculture moderne dans les conditions écologiques du pays.

Le Nombre de diplômes délivrés depuis l'indépendance jusqu'au Juin 1970 s'élève à 341 ; ceci correspond à une moyenne de 26 Ingénieurs par an durant les 13 dernières années ce chiffre reste cependant inférieur à la moyenne d'avant l'indépendance.

L'établissement a changé plusieurs fois d'appellation ; actuellement il s'intitule Institut National d'Agronomie de Tunis.

Le régime des études à l'E.C.A.T. était de deux ans après le niveau du Baccalauréat ; à partir de 1957, un régime de 3 ans a été adopté ; à partir de 1965, un régime de 4 ans a été institué.

Le cycle de 4 ans présente une nette amélioration par rapport aux régimes antérieurs, car l'année de spécialisation permet une meilleure préparation des élèves à leur futur métier.

Le rattachement de l'établissement au Ministère de l'Éducation Nationale et l'instauration de deux années de cours communs avec la faculté des sciences en 1968, rendaient le cycle des quatre ans d'études intéressantes.

Le transfert de la faculté d'agronomie au Ministère de l'Agriculture a motivé l'introduction d'une nouvelle réforme visant à assurer une meilleure adaptation des cadres aux besoins ; celle-ci a été entreprise à partir de l'année scolaire 1970-1971.

Un régime transitoire des études à l'I.N.A.T. a été défini par le décret n° 71-186 du 10 Mai 1971 ; conformément à ce texte et en attendant la mise en place des statuts des Ecoles Nationales d'Ingénieur, l'Enseignement dispensé à l'I.N.A.T. permet de former :

- Des Ingénieurs agricoles au terme de 4 ans d'études (2 années de formation générale et 2 années de formation agricole).

- Des Ingénieurs Agronomes au terme de deux années de formation complémentaire (une année d'études spécialisées et une année d'application). L'admission des élèves dans ce cycle de spécialisation se fait sur proposition du conseil des professeurs après examen des dossiers individuels des candidats.

La capacité potentielle de l'I.N.A.T. est de 300 places alors que l'affectif réel ne compte que 250 élèves.

Il est à remarquer que chaque établissement de formation ou d'enseignement dispose d'une exploitation agricole destinée à parfaire l'illustration des cours et l'exécution des travaux pratiques.

L'ensemble de ces établissements est à caractère public ; ils jouissent de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Pour l'ensemble des niveaux, et compte tenu des différentes réformes, des réajustements et des ajustements des structures ont été réalisés de façon à satisfaire aux besoins de l'internat, du personnel ou de l'enseignement.

C'est ainsi que des investissements importants ont été réalisés ayant atteint pour certains établissements plus de 800,000 Dinars.

Dans tous les cas, la formation est dispensée à titre gracieux ; toutes les charges sont supportées par les budgets des établissements.

Les élèves de l'Enseignement secondaire bénéficient en partie de bourses dont les montants couvrent les frais d'internats ; ceux des Instituts bénéficient de bourses dont les montants varient entre 30 et 35 D.

2°) Les formations :

A cette diversité des niveaux de formation correspond un large éventail de niveaux des enseignants depuis l'instructeur technique au Professeur de chaire en passant par les cadres d'Enseignement général et ceux de l'Enseignement spécialisé.

A Cette diversité de niveaux s'ajoute celle des statuts régissant ces cadres et de la position de ces derniers dans ces statuts.

D'autres particularités viennent grever ce personnel : différentes nationalités, régimes différents, âges, l'expérience les aptitudes à l'Enseignement et l'ignorance des conditions écologiques du pays, voir même des difficultés d'adaptation.

a) Les Formateurs dans les Centres de l'Orientation Professionnelle Agricoles :

Les instructeurs techniques : devant le développement et l'extension du nombre des collèges moyens agricoles la nécessité s'est faite sentir de diriger le plus grand nombre de diplômés du Brevet Agricole vers l'Enseignement.

Si cette procédure a permis de faire face aux nécessités de fonctionnement des collèges, sa conséquence a été la création d'une manière progressive d'un cadre nouveau, celui des Instructeurs Techniques.

Au niveau de recrutement peu élevé, s'ajoute une formation pédagogique très superficielle, durant quelques semaines, de ces cadres.

Ce mode de création du nouveau cadre des Instructeurs techniques, n'a pas manqué de décéler rapidement chez nombre d'entre eux des lacunes importantes sur le plan de connaissance et celui de la pédagogie.

La formation reçue durant la scolarité dans les collèges moyens n'a pas suscité chez eux la faculté d'observation à plus forte raison celle de l'analyse et de la synthèse.

Ce manque d'entraînement, a provoqué un déphasage et une inadaptation entre le niveau de l'enseignement dispensé et celui de l'auditoire à former.

Cet échec conduisit les responsables à assainir ce cadre à partir de 1968 ; seuls les instructeurs titulaires ont été retenus ; ils sont chargés depuis, de l'enseignement pratique.

- Le personnel formateur dans les lycées Agricoles.

- Les maîtres d'enseignement techniques : Ils sont issus du cadre des instructeurs techniques par le jeu d'un concours professionnel. Ce sont généralement de bons instructeurs techniques qui se sont recyclés à la faveur de plusieurs stages de formation.

Ils sont chargés de l'enseignement pratique dans les différents lycées agricoles.

- Les professeurs techniques adjoints : Ce sont des diplômés des anciens collèges secondaires d'agriculture, qui ont reçu une formation agro-pédagogique durant deux années, à l'École de perfectionnement et de formation des cadres de l'enseignement agricole créée à cet effet et supprimée enfin de l'année scolaire 1969-70.

Cette formation du corps des P.T.A., a permis de faire face aux insuffisances des effectifs en cadres enseignants dans les disciplines pratiques dans les lycées agricoles.

Sur le plan de la qualité, leur action doit être soutenue par une assistance pédagogique permanente autant par des conseils sur le perfectionnement de leurs méthodes pédagogiques que par la coordination de leurs efforts avec ceux des professeurs techniques.

- Les Professeurs : Les professeurs tunisiens des matières techniques des lycées agricoles sont des ingénieurs diplômés de l'École Supérieure d'Agriculture de Tunis ou de certaines universités américaines.

La formation qu'ils ont reçue, les a préparés à des fonctions techniques plutôt qu'à des fonctions d'Enseignements.

Les futurs professeurs issus de l'I.N.A.T., seront préparés préalablement à l'exercice de leurs fonctions dans des sections spécialisées.

- Les jeunes coopérants, ingénieurs agronomes, sont affectés dans les lycées agricoles. Ce sont des cadres qui débattent dans leur carrière d'enseignants; cependant leur adaptation au milieu de l'Agriculture tunisienne et leur information sur les techniques locales reste à parfaire; recrutés en principe durant deux années, ils quittent le pays, juste au moment où ils deviennent opérationnels.

- Le cadre des formateurs restant encore déficitaire, il est fait appel à des vacataires; pour la plupart ce sont des cadres techniques fonctionnaires non préparés à l'enseignement; ils sont chargés de cours techniques.

Si ces cadres de substitution sont valables sur le plan des connaissances ils sont loin de répondre aux critères pédagogiques; on note un déphasage net entre le niveau de l'enseignement qu'ils dispensent et celui des élèves.

- Les professeurs des matières générales relèvent pour la majorité du Ministère de l'Éducation Nationale; rares sont ceux qui adaptent leur enseignement aux réalités et aux conditions de l'Agriculture tunisienne.

Ce tableau suffit pour caractériser l'origine hétérogène du corps enseignant dans les lycées dont bon nombre est venu occasionnellement à cette branche. Les résultats de la formation peuvent dans ce cadre se passer de commentaire.

0) Le personnel Enseignant des Instituts spécialisés :

- Les Professeurs

Ainsi qu'il a été exposé dans les pages précédentes, les Instituts spécialisés reçoivent une Aide Internationale. Les experts intégrés aux projets sont choisis en ce qui le concerne des Ingénieurs ou Techniciens expérimentés compétents en matière de formation. Les homologues tunisiens sont choisis parmi des techniciens d'un niveau très valable, ce qui permet une unité d'action et une grande efficacité dans les réalisations et la conduite de l'enseignement.

Aussi bien au niveau des lycées qu'à celui des Instituts, la formation de cadres, devant assurer la relève et la continuité de l'enseignement ne semble pas avoir été systématisée; une lacune importante ne tardera pas à apparaître avec le départ des Assistants.

-Les P.T.A. Les travaux pratiques sont assurés à l'instar des lycées agricoles par des professeurs techniques adjoints qui sont encadrés et étroitement conseillés par les experts enseignants des matières techniques.

d) Le Personnel enseignant à l'I.N.A.T. La même hétérogénéité que celle décrite dans les autres enseignements apparaît à ce niveau. On distingue :

1°) le personnel permanent attaché à l'établissement :

- Les Professeurs et assistants tunisiens.
- Les Professeurs et assistants étrangers.

2°) Le personnel itinérant : L'Établissement reçoit durant l'année académique, un certain nombre d'Enseignants de France, de Belgique qui donnent des conférences magistrales et organisent des séminaires.

3°) Le Personnel vacataire : certains enseignements sont dispensés par du personnel appartenant au Corps de l'Université de Tunis et par du personnel appartenant aux laboratoires de recherche agricole du Ministère de l'Agriculture.

Cette hétérogénéité ne manque pas de s'exprimer dans l'effectif du Corps enseignant qui transite par l'I.N.A.T., soit 91 membres du Corps enseignant pour 232 élèves.

Cette situation déjà n'est pas sans répercussions sérieuses sur la structure et l'organisation des chaires, la coordination et la chronologie des différentes disciplines les unes par rapport aux autres le volume des matières dans ces dernières; en un mot l'absence d'unité semble caractériser ce cadre.

4°) Les élèves de la formation agricole :

Si les effectifs des élèves de la formation agricole ont augmenté d'une façon appréciable durant la décennie, l'origine des candidats et le mode de recrutement caractérisent par leurs traits communs les différents niveaux de la formation.

- Origine des Candidats : Elle est très disparate, l'élément urbain et salarié prédomine; rares sont les fils d'exploitants qui viennent recevoir une formation technique qui leur permettra un jour d'assurer la relève de leurs parents sur l'exploitation familiale.

Les candidats d'origine rurale ignorent souvent leur milieu environnant, la plupart ont été déjà acquis un préjugé très défavorable sur le travail manuel et sur celui de la terre.

Ajouter le cadre scolaire et son environnement culturel et matériel qui sont de nature à inhiber toute sensibilisation à la vie rurale; certaines ambitions naissent, d'autres se développent et les futurs diplômés finissent par n'avoir plus d'autres visées que d'occuper un poste dans l'administration.

- Le mode de recrutement : Les critères du recrutement ne tiennent compte à tous les degrés que l'acquis scolaire; encore faut-il que cet acquis soit d'un niveau minimum suscitant des aptitudes.

5°) Les Programmes :

L'examen des programmes de la formation à ses différents niveaux a révélé qu'ils sont chargés et manquent de cohésion.

Ils sont en effet hérités du système scolaire classique de structure polyvalente assurant plutôt une formation générale et non celle répondant à un profil précis.

Bien qu'apparemment complets, ces programmes ne pouvaient être appliqués d'une manière satisfaisante notamment à cause des ruptures dans les cycles des études laissant apparaître des lacunes importantes dans les connaissances.

De même, les méthodes pédagogiques appliquées ne permettent pas souvent aux élèves de réaliser l'unité d'observation de réflexion et d'action, par suite de manque de liaison et d'harmonie entre les aspects théorique et pratique des cours.

Les enseignements apportés récemment aux programmes ont porté la part des travaux pratiques à 50% pour les enseignements spécialisés et moyen et à 80% pour la formation professionnelle.

Cependant l'application de ces programmes souffre du manque d'adaptation du corps des formateurs peu familiarisés avec les méthodes nouvelles de formation; les établissements restent par conséquent insuffisamment intégrés dans les réalités économiques locales.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les programmes demeurent quelque peu inadaptés; les différentes réformes introduites se sont soldées par la plupart par des rajouts sans qu'aucune actualisation ou un allègement ne soient intervenus dans ces programmes.

B) Évaluation de la Formation :

1°) Bilans de la formation

a) Bilan quantitatif: Au terme de la décennie écoulée, le tableau ci-dessous reflète l'aspect quantitatif du bilan de la Formation Agricole.

Catégories de Cadres	Cadres existants en 1962	Prévisions de la formation	Réalisations de la Formation	Déficit de la Formation
Ingénieurs	164	1.204	606	434
Adjoints Techniques	19	1.425	722	703
Agents Techniques	-	5.417	2.838	2.579
Ouvriers spécialisés	10.600	47.500	27.862	17.262

Ainsi, compte tenu des prévisions, la formation se trouve avoir réalisé ses objectifs dans les proportions suivantes:

Cadres supérieurs :	60 %
Cadres moyens :	50 %
Ouvriers spécialisés :	60 %

- Au niveau du supérieur, les réalisations de la formation n'ont pas permis de satisfaire les besoins de l'Agriculture en cadres ingénieurs; les besoins se font sentir particulièrement à l'échelon régional.

- Au niveau moyen, les collèges moyens et secondaires ont largement ouvert les besoins du secteur public; il semble qu'il y ait même chômage parmi les cadres formés, des agents techniques.

Des informations fournies par l'Office de la Formation Professionnelle et de l'Emploi soulignent l'existence de 250 diplômés des Collèges moyens d'Agriculture, en chômage.

- Au niveau de la Formation Professionnelle Agricole, bien que les besoins du secteur agricole ne paraissent pas pleinement satisfaits, l'emploi des jeunes formés dans les centres de Formation Professionnelle Agricole et dans ceux de Formation de Jeunes Filles Rurales n'est assuré que dans une proportion de 50 % de l'affectif formé.

Cependant, il y a lieu de noter que sur ces effectifs, plus de 20 % sont employés dans des secteurs non agricoles.

D'une façon générale, le coût de la Formation Agricole est relativement élevé; les estimations ont conduit aux chiffres suivants:

- 2.000 Dinars par an pour un cadre du niveau d'ingénieur
- 800 Dinars par an pour un cadre du niveau moyen
- 500 Dinars par an pour un ouvrier spécialisé.

b) Bilan Qualitatif :

- Le niveau supérieur : Si sur le plan des connaissances scientifiques et techniques, les ingénieurs sont jugés valables, leur formation sur le plan pratique présente des lacunes, souvent à l'origine de leur inadaptation à l'emploi au niveau de la production.

Pour la majorité, les cadres ingénieurs sont utilisés dans les services techniques du Ministère de l'Agriculture.

Les nombreuses tentatives de réforme à l'I.N.A.T., se sont faites en l'absence de tout lien avec la profession.

- Le niveau moyen : L'enseignement secondaire semble avoir fourni des cadres généralement inadaptés aux métiers agricoles; l'aspect pratique de la formation et la dextérité manuelle manquant beaucoup à ces cadres.

- Le niveau "Ouvriers spécialisés" : Les Jeunes formés dans les centres de P.P.A., sont presque systématiquement repoussés par la profession.

Ils sont jugés comme ayant été préparés sans que les contingences de l'emploi dans l'Agriculture aient été prises en considération; de ce fait ils ne peuvent présenter les garanties suffisantes pour se voir recruter en qualité d'ouvriers opérationnels.

L'insuffisance de qualification, ajoutée au mauvais emploi qu'on en a fait parfois l'impact de la formation sur le développement agricole a été très faible eu égard des moyens mis en oeuvre; la productivité du travail agricole demeure faible; le secteur demeure relativement en retard par rapport aux progrès réalisés dans les secteurs secondaires et tertiaire.

2°) Les Rendements de la Formation : Rien que positif à nombreux égards, le bilan de la Formation agricole n'a pas eu l'impact escompté, sur la production.

Les raisons de ce rendement médiocre sont multiples; certaines inhérentes à la formation elle-même; d'autres le plus souvent lui sont étrangères.

a) Les causes internes : L'Absence de la finalisation sur des situations et des profils professionnels précis a caractérisé la formation agricole.

Cette absence de finalisation se manifeste notamment dans:

- L'élaboration des programmes qui ne répondent ni à des profils ni à des tâches déterminés et qui ne tiennent pas compte par leur polyvalence de la réalité agricole régionale ou locale.

- La scolarité découpée en années scolaires calquées sur celle de l'enseignement général non adaptées aux cycles culturels, d'où l'absence de continuité dans la progression des travaux.

- L'insuffisance ou le manque de matériel didactique dans les établissements de formation agricole soit par manque de crédits.

soit par défaut d'initiatives du corps formateur.

- La sous-utilisation des exploitations agricoles annexées aux établissements aux fins d'apprentissage et d'illustrations pratiques des travaux agricoles.

- Le peu ou le manque d'expérience du corps enseignant aux problèmes du développement rural.

- L'absence de dialogue et de liens entre la formation et le milieu professionnel.

b) Les Causes externes :

- Le milieu professionnel : A l'échelon aussi bien de la petite propriété que celui de la grande propriété dite modernisée, la notion de la productivité n'est pas suffisamment développée; les employeurs potentiels hésitent à exprimer leurs besoins quantitatifs et qualitatifs en main d'oeuvre qualifiée ou spécialisée; il en résulte une quasi impossibilité d'établir des prévisions de formation.

La profession non organisée ne constitue que encore l'interlocuteur valable face aux services chargés de l'évaluation des besoins en cadres à former et de l'organisation de la formation en conséquence.

Enfin il y a lieu de signaler les habitudes ancestrales doublées des "conflits de générations" où les jeunes éprouvant des difficultés à s'intégrer parmi les producteurs et exploitants d'un âge avancé.

Sur le plan social, il est évident qu'on ne peut dénoncer la priorité de l'emploi donnée à l'adulte ayant souvent à sa charge une famille, même si sa compétence est loin de rivaliser avec celle du technicien.

- Les Structures Agricoles : Celles-ci par certains de leurs aspects, constituent un véritable frein au développement de l'Agriculture et partant à la valorisation de la formation.

a) Le régime foncier : Hors le littoral et quelques esclaves, le régime des terres collectives et domaniales prédomine un peu partout.

Ce régime semble constituer un frein à la mise en valeur des terres par suite de l'absence d'une politique de "colonisation nationale" qui permettrait aux communautés vivant sur ces terres d'accéder à la propriété privée et de promouvoir l'intensification de la production agricole.

Cette mesure permettrait la création d'emplois agricoles et favoriserait la fixation des populations rurales notamment dans les zones du Centre, du Sud et de l'Ouest du pays où l'exode rural atteint un rythme dangereux.

Un autre aspect du régime foncier est celui du morcellement des exploitations agricoles et de l'attribution de ces dernières à ces exploitants peu qualifiés.

Cette procédure conduit à l'augmentation du nombre déjà élevé, des exploitations non viables dont les revenus peu suffisants n'arrivent guère à assurer le plein emploi à leurs exploitants.

b) Les systèmes de production et les revenus agricoles : Les exploitations agricoles traditionnelles sont généralement de petite superficie; si leur système de production est relativement plus diversifié que dans les exploitations dites modernes, le revenu obtenu demeure très faible.

Sur les exploitations dites modernes, les systèmes de production demeurent encore très peu diversifiés; l'assolement biennal (blé-jachère) demeure la règle même dans les zones où il n'est pas indispensable; l'introduction de légumineuses et de fourrage associés à l'élevage accroîtrait notablement les revenus et réclamerait l'utilisation de techniciens de niveau élevé.

Il s'en suivrait une augmentation de la main d'œuvre qualifiée et spécialisée par suite de la création d'emplois nouveaux solvables.

c) La commercialisation des Produits Agricoles : Les structures commerciales insuffisamment organisées ne permettent pas souvent un écoulement certain de la production; les petits et moyens producteurs osent difficilement introduire sur leurs exploitations de nouvelles spéculations, de crainte qu'une grande part de la valeur ajoutée obtenue ne leur échappe.

Ajouter à cela la politique des prix des produits agricoles qui diminue dangereusement la marge bénéficiaire des producteurs et la rend caléatoire.

Les effets conjugués des prix à la production jugés très insuffisants et l'augmentation de ceux des intrants créent une disparité entre les prix à la production et à la consommation dans le rapport de 1 à 2.

Soumis à la loi de l'offre et de la demande, les prix à la production de la plupart des produits agricoles ne tiennent pas compte du coût de revient.

En conclusion de ce qui précède, le revenu agricole bien maigre s'il ne favorise pas la formation agricole, il est de nature à offrir aucun attrait pour les jeunes mais plutôt à accélérer l'exode rural.

d) Les Conditions de vie : Les activités agricoles sont de nature à contraindre les agriculteurs et les ouvriers à vivre dans des conditions pénibles, sans possibilité de loisirs et de détente; souvent même, les conditions de vie décente sont absentes.

Un grand écart caractérise dans cette catégorie de population, des autres catégories sociales, l'écart d'autant plus important lorsqu'il s'agit de régions désavantagées, pourtant à grandes potentialités agricoles.

Les plans de développement agricole n'ont pas accordé à ces régions la place qui leur revient, un véritable exode s'est opéré vers les villes en passant par les régions à agriculture traditionnelle situées le long de la côte; ceci reflète l'insuffisance de développement de l'arrière pays.

En somme durant la décennie écoulée, le nombre des chômeurs non qualifiés a été réduit alors que la main d'œuvre spécialisée a émigré vers d'autres secteurs.

Malgré une légère amélioration de la production de la main d'œuvre active agricole, cette population a diminué dans la proportion de 1,6% durant ces dernières années.

Ce phénomène s'il se poursuit, ne manquera pas d'avoir des répercussions dangereuses sur l'économie rurale; le vieillissement de la population rurale et la pénurie de main d'œuvre qualifiée constatés dans certaines régions en sont les symptômes précurseurs.

III. - LES BESOINS DU SECTEUR AGRICOLE EN CADRES :

A. - Les Besoins : La formation Agricole devant satisfaire des besoins en cadres de tous niveaux destinés au secteur, l'évaluation quantitative de ces derniers a été sur les considérations suivantes :

1- La Détermination des besoins au niveau de la profession;

2- La Détermination des besoins au niveau de l'Administration et des Organismes qui lui sont rattachés;

3- L'Evolution de ces besoins au cours de la décennie prochaine, à court, moyen et long termes compte tenu de l'évolution de l'Agriculture Tunisienne, de sa diversification, de son intensification et de son expansion.

1°) Détermination des besoins au niveau de la profession :

Deux méthodes ont été utilisées :

- La Méthode de l'enquête régionale;
- La Méthode d'application de normes d'exploitation ou méthode d'approche.

a) La Méthode de l'enquête régionale : Un groupe d'enquêteurs constitué par des représentants de la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et de la Formation des Cadres, de l'Office de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, de l'Union Nationale des Agriculteurs s'est déplacé localement et a tenu aux sièges des 13 Gouvernorats des séances de travail qui groupaient outre les Commissaires Régionaux au Développement Agricole et les Délégués Economiques des Gouvernorats, principalement des Agriculteurs de la Région représentant différents types d'exploitations: organisées, traditionnelles, intensives et extensives, de différentes dimensions.

Les agriculteurs ont été sollicités d'estimer et d'exprimer leurs besoins et ceux de la localité qu'ils représentent, en cadres de différents niveaux depuis ceux de la main d'œuvre qualifiée aux cadres techniques supérieurs, durant la décennie avenir.

Ces estimations naturellement devaient tenir compte des potentialités de la région, des perspectives de développement et être assorties des profils fins des cadres dont la formation est souhaitée; les descriptions des tâches dans l'emploi ont été relevées.

Résultats et Critiques de cette méthode : Les estimations recueillies sur fiches, comparées aux potentialités connues dans les différentes régions paraissent présenter des écarts entre les besoins exprimés et les possibilités de l'emploi dans le secteur; certaines estimations paraissent exagérées, d'autres insuffisantes.

Pour la précision de la méthode et des résultats à en tirer il aurait fallu mener cette enquête au niveau de chaque exploitation dans les Gouvernements ; c'est un travail fort intéressant à plus d'un titre mais qui aurait nécessité un temps excessivement long pour la préparation de ce document.

Cependant, ce sondage a eu le mérite de renouer le dialogue entre le milieu professionnel et le milieu de la formation ; il a permis de se rendre compte que l'emploi dans le secteur agricole n'est pas loin d'être saturé ; il existe d'une façon réelle ; enfin, le milieu professionnel limite sa demande à une catégorie de cadres, celle des ouvriers qualifiés et spécialisés ; les conditions des exploitations même parmi celles qui sont les mieux organisées et modernisées ne permettent pas encore l'utilisation de cadres de catégories élevées, celles des techniciens supérieurs ou des ingénieurs.

Ce sondage a révélé les résultats suivants :

Ouvriers spécialisés Elevage	Ouvriers spécialisés en Arboriculture	Ouvriers spécialisés cultures irriguées et ornementales	Ouvriers Grande culture et Machinisme	Pêche	Ingénieurs
481	810	415	384	168	11
.....	2090	2100	168	11

⑧ :- Le secteur agricole a proprement parler a exprimé une demande de 2.100 ouvriers qualifiés et spécialisés.

- La demande de la pêche soit 168 n'est pas prise en considération du fait que leur formation relève de la Direction des Pêches.

- Les cadres supérieurs (Ingénieurs) sont demandés pour assurer la gestion et l'encadrement de coopératives.

b) La Méthode d'application des normes d'exploitation ou méthode d'approche : C'est une méthode dynamique qui tient compte de facteurs déterminants pour la promotion de l'Agriculture : l'intégration par injection au niveau de l'Agriculture productive de cadres supérieurs (techniciens et ingénieurs) et d'ouvriers spécialisés devant d'une part rajeunir les cadres agricoles existants et promouvoir une agriculture moderne, basée sur des critères scientifiques d'avant garde.

Les injections à réaliser sont basées sur l'approche suivante :

Tableau des Normes

Types de cultures		Injection en Ingénieurs	Injection en techniciens supérieurs et cadres moyens	Injection en ouvriers spécialisés
Grandes cultures		1/10.000 ha	10	15
Cultures Irriguées	Périmètres actuels	1/1000 ha	5	100
	Périmètres nouveaux	1/ 500 ha	5	100
Arboriculture en sec		1/50.000ha	2	160
Elevage	Beoins laitiers existants			1/100 têtes
	Nouveaux	1/5000 ha	2	1/100 têtes
	Ouvriers		1/100.000 têtes	
	Avicole	1/1 million poules	100	2.000
	Apicole		100	

Compte tenu de la situation actuelle des spéculations agricoles et des projets de mise en valeur, le tableau suivant, reflète l'effectif des cadres par catégorie, à injecter dans le secteur ; les résultats apparaissent comme suit :

Cadre des Ingénieurs	229	=	230
Cadre des techniciens supérieurs	965	=	1.000
Cadre des adjoints technique	1000	=	1.000
Cadre des ouvriers spécialisés	23940	=	24.000

Il y a lieu de signaler que dans ces prévisions, sont comprises celles relatives au fonctionnement des zones pilotes.

Tableau des effectifs compte tenu des spéculations

Nature des spéculations	Estimation quantitative	Effectifs à Injecter		
		Ingénieurs	Techniciens Supérieurs	Ouvriers Spécialisés
Grandes cultures	1 million Ha	100	1.000	1.500
Cultures Irriguées	Périmètres nouveaux	35	175	3.500
	Périmètres nouveaux	60	300	6.000
Arboriculture en sec	1,2 million Ha	24	448	3.340
Bovins nouveaux	72.000 têtes	-	-	720
Bovins nouveaux	28.000 têtes 30.000 ha	6	12	280
Ovins nouveaux	2 millions	-	20	-
Ovins nouveaux	1 million	-	10	-
Apicole	-	-	-	100
TOTAL		229	1.965	23.940

Critique de cette méthode : Les résultats obtenus par cette méthode paraissent théoriques ; ils ne paraissent pouvoir être réalisés sans une action à entreprendre dans le cadre d'une politique générale de motivation du milieu professionnel.

Le recours à une large consultation des Directions intéressées dans la production, notamment la Direction de la Production Agricole, animale et végétale du Ministère de l'Agriculture a été rendu nécessaire en vue d'apprécier et d'homogénéiser les résultats obtenus ; par la méthode de l'enquête régionale et de la méthode d'approche le rapport de synthèse du Sous-Comité sectoriel du Plan a fait parallèlement l'objet d'une exploitation minutieuse.

Les provisions retenues après correction sont les suivantes :

Cadre des Ingénieurs :	300
Cadre des Techniciens Supérieurs	2000
Cadre des Ouvriers spécialisés	20000

2°) Détermination des besoins au niveau de l'Administration et des Organismes qui lui sont rattachés :

Un questionnaire établi et adressé aux différentes Directions du Ministère de l'Agriculture ainsi qu'aux Organismes sous tutelle devait permettre à ces derniers d'exprimer leurs besoins en cadres de tous niveaux, à court, moyen et long termes, durant la décennie prochaine, compte tenu naturellement des projets de développement en cours d'exécution et des projets potentiels à réaliser :

Cette enquête dont les résultats figurent au tableau en annexe, devait révéler les besoins suivants :

Cadres des Ingénieurs et assimilés	:	1013
Cadres des Techniciens Supérieurs	:	449
Cadres moyens (Adjoints et Agents Techniques)	:	2441
Ouvriers qualifiés et spécialisés	:	1499

Il y a lieu de signaler que pour cet effectif, un certain nombre de spécialités n'est pas encore dispensé dans les structures de formation du Ministère de l'Agriculture ; ces spécialités continuent à être sous traitées à l'étranger - d'autres spécialités relèvent d'autres Directions du Département (Pêches).

Ces spécialités affectent les effectifs suivants :

Spécialités	Techniciens Adjointes et Agents Techniques			Ouvriers spécialisés
	Ingénieurs Supérieurs			
Pêches	80	-	170	64
Forêts	66	-	-	-
Recursos en Eau du Sol	47	-	-	-
H.A.R.	81	-	-	-
Vétérinaires	155	-	-	-
Autres Spécialités	200			
TOTAUX	629	-	170	64

En somme, les besoins de l'Administration et des Organismes qui lui sont rattachés, en cadres de différentes catégories susceptibles d'être formés dans les situations de formation du Département sont les suivantes :

.../...

Cadres des Ingénieurs	1.013-629 = 304
Cadres des Techniciens supérieurs	= 449
Cadre moyen des Adjointes et agents techniques :	2.441-170 = 2.271
Cadres des Ouvriers spécialisés	1.499- 64 = 1.435

3°) Besoins globaux du secteur Agricole : Ils représentent la somme des besoins partiels de la profession, de l'Administration et des Organismes qui lui sont rattachés ; ils s'élèvent pour la décennie prochaine à :

Qualité du demandeur	Ingénieurs	Techniciens supérieurs	Adjointes Techniciens	Ouvriers spécialisés
Profession	300	1.000	1.000	20.000
Administration et Organismes y rattachés	384	449	2.271	1.435
TOTAL	684	1.449	3.271	21.435
Besoins globaux arrondis	= 700	= 1.450	= 3.300	= 21.500

4°) Besoins globaux du secteur Agricole, rectifiés compte tenu des promotions sortantes de 1972 : Il y a lieu de tenir compte dans ces prévisions, de l'alimentation du secteur professionnel, de l'Administration et des Organismes qui lui sont rattachés par les effectifs des promotions de 1972.

Le tableau ci-après représente par différence les besoins réels à satisfaire durant la décennie et qui constituent les effectifs à former.

Catégorie de cadres	Prévisions des besoins	Prévisions des effectifs promotion 1972	Prévisions des besoins absolus
Ingénieurs	634	31	650
Techniciens supérieurs	1.450	120	1.330
Adjointes techniques	3.300	450	2.850
Ouvriers spécialisés	21.500	1.500	20.000

En moyenne, les besoins de la formation se répartissent annuellement comme suit :

Ingenieurs	65/ an	=	70
Techniciens supérieurs	133/ an	=	130
Cadres moyens	265/ an	=	300
Ouvriers spécialisés	2.000/ an	=	2.000

B) Les Profils : Les profils des cadres à former ont été établis à partir de postes professionnels requis par les différents aspects de l'activité agricole.

Chaque poste^{de} travail a fait l'objet d'une analyse minutieuse de façon à l'exécution des tâches qu'il comporte.

Quatre catégories de profils de cadres ont été retenus : celles de l'ouvrier spécialisé, de cadre moyen, de technicien supérieur et d'ingénieur.

1°) Profil de l'ouvrier spécialisé : celui-ci doit répondre à des qualifications d'habileté manuelle et de connaissances essentiellement pratiques à l'exécution de travaux de la spécialité conformément aux normes en usage.

2°) Profil du cadre moyen : celui-ci outre les connaissances techniques et pratiques qu'il doit posséder, doit être en mesure d'exercer des activités d'encadrement, de gestion et d'organisation requises par l'exploitation agricole d'une unité agricole de dimension moyenne ; éventuellement sous la conduite d'un ingénieur il peut être appelé à exercer des activités d'animation, d'exécution ou de contrôle en milieu rural ; il peut être producteur, exploitant direct d'une exploitation de dimension moyenne ; éventuellement sous la conduite d'un ingénieur il peut être appelé à exercer des activités d'animation, d'exécution, ou de contrôle en milieu rural ; il peut être producteur, exploitant direct d'une exploitation de dimension moyenne .

3°) Profil du technicien supérieur : C'est déjà un cadre de niveau élevé, praticien averti dans une spécialité, capable de concevoir à son échelon, de programmer, d'exécuter et d'apprécier les résultats des travaux qu'il entreprend.

Éventuellement, il peut être appelé sous la conduite d'un ingénieur à assurer des responsabilités d'encadrement, d'animation et d'exécution dans sa spécialité, dans le cadre de mise en valeur ou d'intensification de la production agricole ; il peut être producteur exploitant d'une entreprise spécialisée à caractère intensif (élevage - cultures irriguées etc...)

4°) Profil de l'ingénieur : A un niveau plus élevé encore, ce cadre supérieur doit avoir les connaissances nécessaires et l'expérience suffisante pour étudier concevoir, organiser et programmer les travaux de toute nature à l'échelon d'une exploitation agricole de dimension importante ; il doit être en mesure d'apprécier la productivité de l'entreprise à sa charge et de trouver les solutions économiques aux problèmes qui affrontent son entreprise.

Il peut être appelé à diriger des activités dans le cadre de mise en valeur ou d'intensification de la production agricole à l'échelon d'une zone agricole. Dans le cadre de ces activités il est appelé à jouer un rôle d'animation et de vulgarisation du progrès technique.

Les profils fins de ces catégories de cadres selon les spécialités sont ceux consignés aux tableaux en annexe ; leur réalisation implique forcément un aménagement et une réadaptation des programmes de formation.

IV. - ADAPTATION DE LA FORMATION AUX BESOINS DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE :

Il résulte des analyses exposées dans les pages qui ont précédé que si la formation a franchi des étapes importantes durant la décennie, cette formation est restée marquée par des lacunes et des faiblesses à l'origine de son demi-échec.

Outre le nombre de techniciens de tous niveaux et d'ouvriers qualifiés formés, à citer à son actif, le système de la formation s'est doté d'une infrastructure importante en mesure de répondre à toutes les exigences de l'Agriculture Tunisienne.

Les E. U. F., les informations pédagogiques accumulées, les expériences réussies ou manquées, mais enrichissantes sont encore des acquis importants à ajouter au patrimoine de la Formation Agricole.

Cependant, la question qui reste posée et à laquelle il faut apporter une réponse est évidemment le problème essentiel de l'adaptation de la formation dispensée durant la scolarité agricole au type de travail qui sera exigé par la suite de l'élève lors de son intégration à la vie professionnelle.

La Détermination des besoins en cadres de l'Agriculture Tunisienne la description des différents profils des agents à former en vue d'activités déterminées dans le secteur, sont évidemment le préalable à la résolution du problème de l'adaptation de la formation à l'emploi.

Cependant le problème reste entier et la réponse n'aura été que partielle et incomplète si des solutions ne sont pas trouvées aux deux autres questions annexes : celle de la motivation des élèves de la formation, mais également celle de la motivation des formateurs eux-mêmes.

En fait tous ces problèmes sont intimement liés ; les solutions résident dans l'examen approfondi de l'orientation à imprimer à la politique générale de la formation agricole.

1) Orientation de la Politique générale de la Formation Agricole : L'Orientation de la Formation Agricole doit obéir aux impératifs suivants :

1°) La Formation promotrice d'une Agriculture intensive : Malgré toute la modernisation qui a affecté l'Agriculture Tunisienne, celle-ci garde encore un caractère trop extensif dans tous les secteurs : sa capacité d'absorption en main d'œuvre qualifiée, en cadres moyens ou en techniciens supérieurs reste étroitement liée à son évolution progressive vers une plus grande intensification.

Il est à se demander de quelle façon, la Formation Agricole peut contribuer à cette intensification nécessaire de l'Agriculture Tunisienne.

La réponse à cette question semble détenue par les Formateurs, à savoir fournir à notre Agriculture Tunisienne.

La réponse à cette question semble détenue par les Formateurs, à savoir fournir à notre Agriculture des projections de cadres à tous les niveaux suffisamment dynamiques et opérationnels, solidement formés et expérimentés pour ancrer un effort d'intensification dans le secteur.

2°) La Formation Agricole génératrice d'Emploi :
La création de l'emploi peut paraître une conséquence directe de l'intensification de l'Agriculture: la formation n'aura joué dans ces conditions qu'un rôle passif : celui de préparer des jeunes en vue d'une activité ou d'une fonction existante.

Or si l'on s'adresse aux divers types d'exploitations agricoles tunisiennes, soient-elles privées ou publiques, modernes et organisées ou traditionnelles, l'on remarque que les potentialités de développement sont encore énormes.

La préparation de cadres par le moyen d'une formation rompue aux méthodes adaptées de diversifications et d'intensification de la production agricole doit amener notre agriculture à rompre l'aspect saturé de l'emploi et à offrir l'accès à de nouvelles activités et emplois.

De passive, la Formation passe à un rôle actif, celui de contribuer au développement de l'emploi.

L'accès aux responsabilités de cadres d'entreprise et de maîtrise compétents et dynamiques s'imposera de lui-même et sera rendu nécessaire à l'échelon de l'exploitation organisée et moderne.

Le vulgarisateur-animateur s'imposera au niveau de l'exploitation traditionnelle et sera de plus en plus recherché, il est appelé à prendre conscience des besoins et des préoccupations du petit exploitant dont il recherchera les solutions à ses problèmes.

Faut-il encore que ce cadre qui répond à un profil déterminé soit préparé d'une façon adéquate à ce genre d'activité.

La marge de développement des exploitations du secteur public étant très importante encore, des cadres spécialement préparés constituent les meilleurs investissements recherchés.

En somme de simple pourcentage d'emploi, la formation doit être en mesure de créer son propre marché de l'emploi.

3°) La Formation facteur de développement régional et de rayonnement : Diversification et intensification de la production agricole ont pour corollaire spécialisation dans le contexte du milieu régional.

En effet, un milieu agricole se caractérise par un certain nombre de données ou paramètres qui requièrent l'adaptation de techniques appropriées en vue de sa transformation.

C'est précisément le rôle de la formation de trouver la mise en équation adéquate susceptible de déclencher le développement; elle doit donc associer son action et l'appuyer essentiellement sur l'articulation à trouver ou à mettre au point entre les données du milieu régional et les techniques appropriées à acquérir pour sa valorisation.

De ce fait, le milieu ou s'entend la formation constitue.

son laboratoire et les dominantes agricoles, son champ d'observations et d'expériences.

Complètement intégrée dans le milieu régional, la formation doit être appelée à préparer des cadres adaptés à la résolution des problèmes spécifiques de ce milieu, donc spécialisés.

Ajouter à l'adaptation de la formation aux réalités régionales spécifiques, l'effet de diffusion et des échanges entre le milieu professionnel et celui de la formation, celle-ci n'aura pas failli à son rôle de rayonnement du progrès.

4°) La Relation Formateur-Emploi : La relation étroite qui existe entre l'Emploi et la Formation est complexe ; elle est rendue encore plus confuse de par les interactions qu'elles suscitent l'une sur l'autre ; on en est venu à se demander si la formation devait servir l'emploi ou si l'emploi devait susciter la formation et la dynamiser.

Les réponses peuvent être différentes selon l'optique économique dans laquelle on se place.

Dans le contexte d'intensification de diversification et de régionalisation de notre Agriculture, sources de développement, un perpétuel équilibre doit être réalisé entre emploi et formation.

Cet équilibre doit trouver ses fondements dans une adaptation dynamique de la formation à l'emploi agricoles, autrement dit dans une planification des ressources humaines.

Il va sans dire que cette adaptation doit tenir compte de l'aspect quantitatif et du profil de l'emploi.

Les réajustements nécessaires à cet équilibre doivent tirer leur origine dans les liens et de dialogue étroits et permanents à créer entre le milieu professionnel et le milieu de la formation.

B) Projet de Réorganisation : L'adaptation de la Formation aux besoins du Développement Agricole nécessite sa réorganisation basée sur les données ci-devant exprimées.

Cette réorganisation doit affecter les structures suivantes :

1°) Les Cycles d'Enseignement : L'Enseignement Agricole comprendra désormais trois niveaux :

- Au 1° degré : l'Enseignement Professionnel et la Perfectionnement.

- Au 2° degré : l'Enseignement Secondaire Agricole.

- Au 3° degré : l'Enseignement Supérieur Agricole.

a) L'Enseignement professionnel Agricole : L'unification du système est consacré par l'institution d'un seul niveau avec des cycles de formation spécialisés ; ce système permettra de former des ouvriers

qualifiés et spécialisés dans des spécialités déterminées en rapport avec les dominantes régionales.

Parallèlement un système de perfectionnement et de recyclage est créé à l'effet de procéder à la demande de la profession au recyclage périodique des cadres et ouvriers exerçant une activité agricole.

Cette conception s'inscrit d'ailleurs dans une action intégrée d'amélioration des techniques de production.

Ainsi, l'Enseignement Professionnel comprendra deux cycles :

1) Un cycle de préformation et d'initiation dont la durée est une année.

Ce cycle porte sur des techniques et des pratiques agricoles que nécessitent les productions dominantes de la région d'implantation du centre ou sur des pratiques de conduite et d'entretien de machines et d'engins agricoles.

2) Un cycle de formation spécialisée dont la durée est une année.

Ce cycle porte à un degré plus élevé sur des techniques et des pratiques agricoles que nécessite une production dominante intensive de la région.

Pour la formation spécialisée en machinisme agricole, ce cycle dure une ou deux années selon les degrés de qualification.

Ce cycle porte sur des opérations et techniques de réparation et d'entretien de machines et d'engins agricoles.

3) Le perfectionnement est organisé à la demande de la profession, au profit des ouvriers, agriculteurs et techniciens.

Il comporte des cycles à périodes de durées appropriées qui coïncident avec les travaux saisonniers agricoles.

b) L'enseignement Secondaire Agricole : Il consacre à la formation secondaire agricole un aspect scientifique et un aspect technique ; parallèlement, la finalité de cet enseignement est définie comme suit :

- La préparation à l'Enseignement Supérieur Agricole pour la section scientifique :

- La préparation à l'Enseignement Technique spécialisé soit à l'intégration dans le circuit de production soit à la préparation de cadres moyens pour la section technique.

Cette conception s'intègre d'ailleurs parfaitement dans le cadre d'une profession devenue de plus en plus exigeante en cadres spécialisés à tous les niveaux.

Décorraais, l'Enseignement Secondaire comprend deux sections au sein desquelles la répartition se fait par orientation sur proposition du Conseil des Enseignants.

1) Dans la section scientifique, les élèves reçoivent une formation scientifique de base qui les prépare à poursuivre des études supérieures d'agronomie ; la durée des études est de trois années.

2) Dans la section technique, les élèves reçoivent une formation technique de base qui les prépare soit à poursuivre des études techniques spécialisées, soit à exercer les activités de cadres moyens dans le secteur agricole ; la durée des études est de trois ans dont la dernière est une année de stage.

Préalablement à l'orientation, l'enseignement secondaire agricole comprend une année commune de base qui constitue un tronc commun.

c) L'Enseignement Supérieur Agricole : L'expérience n'a pas manqué de révéler que la formation d'ingénieurs généraliste était insuffisante pour préparer le passage de nos jeunes cadres à l'exercice de leur métier ; cette situation s'explique par l'évolution rapide des connaissances fondamentales étendues et de l'expérience de plus en plus vaste exigées par une agriculture scientifique.

Le profil exigé nécessite la réadaptation du cycle des études à l'Institut National Agronomique de Tunis et d'y introduire la notion de préspecialisation.

Néanmoins, un cycle spécialisé est prévu pour la formation d'ingénieurs de conception.

Désormais, l'Enseignement Supérieur Agricole comprendra deux cycles :

1) Un cycle de formation scientifique et agronomique destiné à la formation d'Ingénieurs Agronomes ; sa durée est de cinq années.

2) Un cycle de formation technique qui prépare à la formation de techniciens supérieurs agricoles ; sa durée est de deux années.

d) Le Conseil Supérieur de l'Orientation de la Formation : L'évolution de la pyramide de l'enseignement agricole en fonction des profils et des emplois, ses réajustements périodiques en liaison avec l'évolution de notre Agriculture et de ses exigences rendent nécessaire la création auprès du Ministre de l'Agriculture, d'un Organe Conseil.

L'Organe Conseil est appelé à suivre l'évolution de l'Enseignement Agricole à tous ces niveaux, à évaluer son impact sur la production et à proposer s'il y a lieu, les réajustements nécessaires.

Cet Organe est appelé par ailleurs à veiller sur le maintien de la relation Formation-Emploi.

2*) Les Disciplines d'Enseignement et les Chaires :

Compte tenu des profils exigés dans les activités agricoles les disciplines d'enseignements sont appelées à être réajustées ; la structuration des chaires est à réorganiser.

Des commissions techniques spécialisées se penchent sur cet aspect de la réforme de la formation en vue d'y apporter les réajustements adéquats.

Toutefois, les lignes directrices de cet aspect et de la réforme tendent aux objectifs suivants :

- Selon le degré de l'enseignement, accorder une place prépondérante aux disciplines d'enseignement expérimental et pratique.

- Adapter les disciplines d'enseignement fondamental, agronomique et technique avec celles d'illustration expérimentale et pratique.

Désormais, aux différents degrés de l'enseignement agricole, les disciplines et les chaires sont réorganisées comme suit :

1) L'Enseignement Professionnel Agricole : Il porte sur les disciplines suivantes :

- Techniques et pratiques agricoles générales en rapport avec les dominantes agricoles de la région d'implantation du Centre.

- Techniques et pratiques agricoles spécialisées sur les productions dominantes intensives de la région.

- Techniques de réparation et d'entretien de machines et d'engins agricoles.

- Enseignement général portant notamment sur des éléments d'arithmétique et de calcul, de physique élémentaire et accessoirement la langue.

L'aspect pratique de la formation occupe une place prépondérante par rapport à l'aspect général.

2) L'Enseignement Secondaire : Cet enseignement compte des disciplines groupées en chaires :

- Section scientifique : Chaires d'enseignement général, chaires d'enseignement fondamental, chaires d'enseignement de sciences expérimentales et de sciences agricoles, chaires de travaux pratiques dans les différents enseignements.

- Section technique : Chaires d'enseignement technique, chaires d'enseignement de sciences économiques et de sciences agricoles, chaires d'enseignement général et de sciences fondamentales sur lesquelles s'appuie la formation technique ; chaires de travaux pratiques, de travaux dirigés et de stages dont l'objet est en rapport avec les campagnes agricoles de la région.

3) L'enseignement Supérieur :

a) L'Enseignement Technique Spécialisé : Il porte sur les disciplines suivantes : Génie Rural, Mécanisme Agricole, Gestion Agricole, Comptabilité, Horticulture, Elevage, Sylviculture.

Ces disciplines sont groupées en chaires :

- Chaires de génie rural, d'économie et de gestion, d'horticulture, d'élevage, de sylviculture et d'économie pastorale.

- Des travaux pratiques, des travaux désignés et des stages alternent avec les enseignements dispensés dans les chaires spécialisées.

b) L'Enseignement Supérieur Agronomique : comprend des disciplines fondamentales et des disciplines agronomiques groupées dans les chaires suivantes : chaires de Mathématiques, de Chimie, de Physique, de Sciences Biologiques, de Langues vivantes, de Sciences du Sol, de Botanique, des Sciences Horticoles, de Génie Rural, des Sciences Économiques et des Industries Agricoles et Alimentaires.

À ces disciplines viennent s'ajouter des travaux pratiques, des travaux dirigés et des stages.

3°) Les programmes : En réalité la réforme affecte sous cet aspect deux objets : l'aménagement des horaires d'une part et celui des programmes d'autre part en vue de leur adaptation à la formation des profils demandés.

a) Aménagement des horaires : La durée de l'année scolaire est définie aux différents degrés de l'enseignement, la durée de la semaine et les dates des rentrées sont déterminées.

C'est ainsi que pour l'enseignement professionnel les cycles de préformation et de formation spécialisée comprennent des années de 10 mois d'enseignement effectif ; la rentrée est prévue au 1er Septembre de chaque année ; l'enseignement secondaire comptera 10 mois d'enseignement effectif par année dont un mois de stage ; pour l'enseignement supérieur, l'année compte 10 mois d'études effectives dont un mois de stage pour l'Institut Nationale Agronomique de Tunis.

La répartition des enseignements durant la semaine est rationalisée de façon à permettre le déroulement des enseignements théoriques, pratiques et faire place à la réflexion et à l'assimilation.

b) Étude et aménagement des programmes : Ceux-ci seront étudiés par des commissions spécialisées ; la refonte de ces programmes tient compte de la valorisation de certains enseignements tels que la géographie appliquée, les sciences économiques et sociales pour en faire la charnière entre le milieu et les techniques à acquérir en vue de son développement.

4°) Les Formateurs et la Pédagogie : Ce sont deux éléments prépondérants dans la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie de l'Enseignement Agricole.

Pour parvenir à un enseignement de qualité, deux critères sont à prendre en considération en ce qui concerne le corps des formateurs :

a) Le niveau de recrutement : En vue de rehausser le niveau de l'enseignement, les niveaux de recrutement des enseignants retenus aux différents degrés sont les suivants :

- Enseignement professionnel : niveau d'Ingénieur des Travaux de l'État, de Technicien Supérieur ou de Professeur Technique Adjoint.

- Enseignement Secondaire : niveau de Professeur et d'Ingénieur Principal.

- Enseignement technique spécialisé : niveau de Professeur et d'Ingénieur Principal ou en Chef.

- Enseignement Supérieur Agronomique : niveau de Professeur du supérieur, de Maître de Conférence et d'Assistant.

b) L'Expérience et la Pédagogie : Les enseignants doivent répondre à un critère d'expérience minimum dans la discipline d'enseignement et surtout dans la pédagogie.

L'enseignement dans sa conception est appelé à être adapté au contexte du milieu y compris à celui de l'exploitation sur laquelle est implanté l'établissement ; une articulation solide doit exister entre l'observation et l'explication en salle de cours.

Certains enseignements de base doivent être valorisés.

L'intégration de l'ensemble des enseignements étant nécessaire, il est nécessaire que les enseignements constituent à l'échelon d'un établissement une véritable équipe pédagogique.

c) La Continuité : La continuité est l'une des données essentielles de la formation des jeunes ; il est souhaitable qu'elle soit assurée durant tout le cycle d'enseignement pour un jeune ou du moins pour sa majeure partie.

La continuité dans la formation suppose la permanence du corps des enseignants et formateurs au sein d'un établissement.

Aussi est-il envisagé de repenser le cadre dans lequel évolue ce corps et de tracer un programme de tunisification qui assurera la continuité et la permanence dans la formation.

5°) Les jeunes de la formation : La réussite d'un tel système d'enseignement dépend en majeure partie de la motivation des jeunes à la formation agricole ; celle-ci doit se situer à tous les niveaux :

- Au niveau des recrutements : la priorité est à accorder aux jeunes issus de milieux ruraux, de familles d'exploitants et d'ouvriers agricoles ;

- Au niveau du cycle primaire : Les programmes de l'enseignement primaire sont à réorganiser de façon à inclure des leçons d'observations et des sujets en relation directe avec l'Agriculture.

- Au niveau du cycle secondaire agricole : les élèves doivent découvrir une finalité à l'enseignement qu'ils reçoivent.

- Au niveau du cycle supérieur agricole : les élèves doivent découvrir l'intérêt du rôle qu'ils ont à jouer dans l'économie du pays une fois leurs études terminées.

Parallèlement à ces données fondamentales, les conditions de recrutement sont à réadapter selon les degrés de l'enseignement à recevoir ; elles doivent tenir compte du niveau des connaissances et des aptitudes requises par l'un ou l'autre des degrés d'enseignement.

6°) La sanction des études : Celle-ci est codifiée, elle tend à valoriser l'enseignement agricole et à la placer sur le même plan que les autres enseignements.

Ainsi au niveau de l'enseignement professionnel, il est prévu de sanctionner la formation par un certificat d'aptitude professionnelle avec mention de la spécialité ; le perfectionnement et les recyclages donnent lieu à la délivrance d'une attestation de stage.

- Au niveau de l'enseignement secondaire, un baccalauréat agricole est prévu pour sanctionner l'enseignement de la section scientifique et un diplôme secondaire de technicien agricole pour sanctionner celui de la section technique.

- Au niveau de l'enseignement supérieur, le diplôme d'Ingénieur Agronome est prévu pour sanctionner le cycle d'enseignement supérieur agronomique et le diplôme de technicien supérieur est prévu pour sanctionner le cycle d'enseignement technique spécialisé.

7°) Les structures de la formation : Les établissements d'enseignement : La détermination des besoins de la formation en fonction des profils de l'emploi, nous conduit inéluctablement à repenser les structures de la formation.

Le souci de rentabiliser au maximum ces structures trou. d'autant plus sa pleine justification que la formation agricole, à caractère multidisciplinaire est fort coûteuse.

Certains établissements sont appelés à être regroupés (Instituts spécialisés), les établissements d'Enseignement Secondaire seront réduits de trois unités ; les établissements de formation professionnelle seront probablement maintenus au nombre de dix à douze.

Des propositions dans ce sens seront faites ultérieurement.

Outre le souci de rentabilisation économique des structures de la formation, ce regroupement offrira l'avantage de la sélection des meilleurs enseignants et l'abandon de la formule des enseignants vacataires fort préjudiciable à un enseignement rationnel, il pourra pallier en partie à l'insuffisance de cadres spécialisés.

8°) Réorganisation de l'Administration Centrale : La réforme de l'Enseignement agricole appelle une réorganisation de la Direction de tutelle ; cette réorganisation répond au souci de renforcement de son efficacité et des liens entre les différents degrés de cet enseignement.

Ainsi il est proposé une réorganisation selon la structure suivante :

1°) Une division de l'enseignement : celle-ci groupe l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire qui présentent des affinités.

2°) Une division de la formation professionnelle qui représente une entité.

3°) Une division de la planification des ressources humaines et de la pédagogie.

4°) Une division de la recherche dont nombreux aspects ont des repercussions directes sur tous les degrés de l'enseignement.

5°) Une division administratives : Les détails de cette organisation fait l'objet de propositions par ailleurs.

7 - Valorisation de l'Enseignement Agricole : Finalisation du système de la formation agricole, relations besoins-formation et profils - formation et parité du système de la formation agricole avec les autres systèmes sont à la base de la valorisation de l'enseignement agricole.

En effet, l'efficience de la formation agricole dépend des structures agricoles auxquelles elles se destinent ; une harmonie doit être établie entre les différents facteurs de la formation et ces structures de manière à ce que ces dernières deviennent source de motivation pour la formation ; en ce mot, les élèves sont motivés dans la mesure où ils se sentent rassurés sur leur avenir.

Les facteurs de valorisation peuvent s'illustrer dans les points suivants :

Le revenu agricole, l'attribution des terres, les conditions agricoles et l'organisation de la profession.

a) Le Revenu agricole : Le revenu espéré par l'individu est à la base du choix dans l'exercice d'un métier agricole ; il est de ce fait source de motivation pour la formation.

Or il semble se dégager que le revenu agricole accuse une dégradation dangereuse et décourageante pour les jeunes dans les secteurs de la production.

Bien que tributaire de la productivité, le revenu agricole reste sous la dépendance des prix pratiqués sur les marchés ; les circuits commerciaux sont tels qu'une disparité importante entre les prix pratiqués à la production et ceux pratiqués à la commercialisation ; production et travailleurs dans le secteur agricole se sentent frustrés d'une part élevée du fruit de leur travail.

Une organisation des circuits commerciaux avec des revenus plus rémunérateurs sont source de motivation pour l'enseignement agricole.

b) L'attribution des terres : L'intégration des jeunes issus de la formation agricole dans le circuit de la profession est à favoriser par le système d'attribution de terres selon des critères à définir.

De même que la politique d'encouragement de l'état par l'attribution de crédits à court et long-terme sont facteurs de motivation de la formation agricole.

c) Organisation de la profession : Parmi les autres corps de métier, celui d'agriculteur demeure un état social et économique peu considéré.

En effet, la hiérarchie sociale s'établit souvent en fonction du pouvoir économique ; les agriculteurs et les travailleurs agricoles se trouvent relégués au niveau des économiquement faibles ; le rétablissement de la parité entre les différents corps de métier encouragerait les jeunes à s'orienter vers la formation agricole.

A ce titre, l'organisation de la profession devient une nécessité au sein de laquelle, doit apparaître la parité entre les qualifications et le travail d'une part et les revenus d'autre part.

A ce titre une profession organisée peut être à l'origine d'une orientation des jeunes vers la formation agricole et motivatrice.

Par le biais de la valorisation de la profession agricole, l'exode rural qui prive l'agriculture de ses forces vives se trouve jugulé ; le rajouissement de la population active agricole ne manquera pas d'être assuré d'une façon normale.

Telles sont les lignes directrices qui doivent guider ce projet de réforme qui nécessite les moyens, le temps et le soutien nécessaires pour le transformer en réalité.

FIN

34

VUES